

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA FONDATION NATIONALE DES SCIENCES POLITIQUES**  
**SÉANCE DU MERCREDI 15 MAI 2019**

## Sommaire

I. Le mot du Président	2
II. Adoption du procès-verbal du conseil d'administration du 13 février 2019	2
III. Approbation des comptes de la Fondation nationale des sciences politiques pour l'année 2018	3
V. Point d'information « De l'université Sorbonne Paris Cité à l'alliance Sorbonne Paris Cité »	7
IV. Acceptation du boni de liquidation de la Fondation pour l'entreprise africaine	10
VI. Approbation de la convention réglementée conclue entre la Fondation nationale des sciences politiques et Sciences Po Services	11
VII. Point d'information « Sciences Po et la suppression de l'ENA »	11
VIII. Point d'actualité sur les travaux de rénovation de l'Hôtel de l'Artillerie	18
IX. Information et questions diverses	18

---

### MEMBRES PRÉSENTS

Henri BERGERON, Laurence BERTRAND DORLÉAC, Olivier DUHAMEL, Biljana JANKOVIC, Lucie KRAEPIEL, Sandra LAGUMINA, Pascal LAMY, Katja LANGENBUCHER, Jeanne LAZARUS, Thierry MAYER, Véronique MORALI, Arthur MOINET, Laurence PARISOT, Michel PÉBEREAU, Julie de la SABLIERE, Louis SCHWEITZER, Ali ZEROUATI.

### MEMBRES ABSENTS

Thierry CADART, Henri de CASTRIES, Jean-Paul FITOUSSI, Marc GUILLAUME, Bruno LASSERRE, Henry LAURENS, Olivier PAUFRAYE, Pascal PERRINEAU, ainsi que Alban HAUTIER et Gilles PECOUT (sans voix délibérative)

**Assistait sans voix délibérative** : Frédéric MION.

**Assistaient à la réunion** : Arnaud JULLIAN, secrétaire général, Michel GARDETTE, directeur délégué, Léonard GOURINAT, directeur juridique, Maël BOUSSICAULT, responsable du contrôle budgétaire, Jérôme EUSTACHE, commissaire aux comptes.

La séance est ouverte sous la présidence d'Olivier Duhamel, président de la Fondation nationale des sciences politiques (FNSP), à 15 heures.

**Olivier Duhamel** ouvre la séance en accueillant deux nouveaux membres du conseil, Jeanne Lazarus, qui vient d'être élue à la présidence du Conseil de l'Institut d'études politiques de Paris et qui siège à ce titre dans le Conseil d'administration de la FNSP, et Julie de la Sablière, nouvellement élue au Conseil de l'institut, qui siègera au sein du Conseil d'administration en tant que représentante des chargés d'enseignement.

## **I. LE MOT DU PRESIDENT**

**Olivier Duhamel** rappelle que Sciences Po organise pour la troisième année consécutive, le « **Prix de la photographie politique** », soutenu par Air France, l'agence Vu, la Fondation Orange, *Polka Magazine*, le *Figaro Magazine* et le journal *l'actu*. Il précise que 700 photos ont été adressées au jury, qui en a sélectionné 545. Ce jury se réunira le 16 mai afin d'attribuer les trois premiers prix et le « coup de cœur » de l'agence Vu. Ces prix sont généreusement dotés.

Il mentionne également la grande **Soirée européenne de Sciences Po** qui se déroulera le dimanche 26 mai, à l'occasion des élections européennes, dans l'amphithéâtre Boutmy, en partenariat avec des universités européennes (la Hertie School of Governance, à Berlin, la Bocconi, à Milan, la Charles University, à Prague, la Stockholm School of Economics, la Central European University, à Budapest, la National University of Political Studies and Public administration, à Bucarest et la London School of Economics and Political Science). Quatre d'entre-elles seront en *streaming* tout au long de la soirée (la Bocconi, la Hertie, la Charles et la SSE). Outre ces partenariats universitaires, trois médias sont associés à cette opération, Arte, Europe1 et Le Figaro Live. Des étudiants de Sciences Po, issus de toutes nations de l'union européenne, suivront très précisément, en direct, les résultats dans chacun de leurs pays. Cette soirée sera structurée autour de tables rondes, qui mobiliseront les professeurs, les chercheurs et les étudiants de Sciences Po. Elle sera ponctuée par quelques archives vidéo et des intermèdes musicaux exécutés par deux étudiants virtuoses de Sciences Po.

Olivier Duhamel rend hommage à l'équipe de la présidence, Sylvie Renault, Marie Scot et Gérard Cicurel, qui ont beaucoup œuvré pour la mise en œuvre et la réussite de ces deux événements.

## **II. ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 13 FEVRIER 2019**

Avant de procéder au vote pour l'adoption du procès-verbal du Conseil d'administration du 13 février, **Olivier Duhamel** précise que plusieurs membres de ce conseil ne peuvent être présents aujourd'hui et ont donné des **procurations** : Henri de Castries à Michel Pébereau, Bruno Lasserre et Henry Laurens à Louis Schweitzer, Olivier Paufraye à Ali Zerouati, Pascal Perrineau à Katja Langenbacher, Thierry Cadart et Marc Guillaume, à lui-même.

Alban Hautier, de la direction du Budget, qui siège au sein du conseil sans voix délibérative, est lui aussi excusé.

**Michel Pébereau** fait part de sa vive émotion de se retrouver dans la salle François Goguel, le hasard l'ayant placé là où, pendant vingt-quatre années, il a siégé et présidé le Conseil de direction de l'IEP de Paris.

➔ *Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.*

### **III. APPROBATION DES COMPTES DE LA FONDATION NATIONALE DES SCIENCES POLITIQUES POUR L'ANNEE 2018**

**Olivier Duhamel** donne la parole à Frédéric Mion.

**Frédéric Mion** indique tout d'abord que les comptes 2018 s'inscrivent dans la trajectoire pluriannuelle qu'il avait eu l'occasion de présenter lors d'une précédente séance de ce conseil. Le résultat, qui s'élève à 4,2 millions d'euros, est conforme à celui qu'il avait évoqué lors de la présentation des perspectives d'exécution du budget, et il est très légèrement supérieur à celui qui est anticipé dans le plan pluriannuel qu'il vient d'évoquer.

Ce résultat donne le reflet de la mobilisation de toutes les équipes de Sciences Po. Face à des subventions publiques en léger retrait, et malgré la fin des financements de l'Idex Sorbonne Paris Cité, Sciences Po a développé ses ressources propres, qui progressent en 2018 de 7,4 %, et qui représentent désormais près de 65 % de ses ressources totales.

Du côté des partenariats, Sciences Po est parvenu à sécuriser les financements locaux pour ses campus en région, et à contenir la diminution de ses financements nationaux, malgré, comme il vient de le rappeler, la fin de l'Idex.

En ce qui concerne la formation continue, le chiffre d'affaires est en hausse – il est passé à 12,4 millions d'euros, en hausse d'1 million d'euros –, mais c'est surtout la marge nette qui est remarquablement positive cette année, à 1,9 million d'euros – c'est un résultat qui n'a jamais été obtenu depuis que la formation continue existe à Sciences Po, c'est-à-dire depuis plus de quarante ans, alors même que l'environnement de la formation professionnelle demeure incertain.

Le mécénat a progressé en 2018 – il est passé de 11,7 à 12,3 millions d'euros –, malgré les incertitudes liées à la réforme de l'impôt de solidarité sur la fortune. Par ailleurs, le rééquilibrage se fait progressivement entre les financements qui sont issus des entreprises et ceux qui viennent des particuliers.

En face de cela, Sciences Po a développé ses activités d'enseignement et de recherche, en menant à bien ses objectifs prioritaires, tout en veillant à maîtriser les dépenses. En 2018, les dépenses d'enseignement ont crû, en lien avec l'augmentation du nombre des étudiants.

Les efforts en termes de responsabilité sociale ont également été poursuivis et accrus. Le montant consacré aux bourses et aides sociales a crû de 6 %. Il représente désormais plus de 11 millions d'euros qui sont consacrés chaque année aux étudiants issus des familles ayant les revenus les plus modestes.

Malgré cette croissance des activités, les dépenses de fonctionnement ont été globalement maîtrisées. Elles diminuent de 4,7 %. Cette évolution est en partie due à la non-reconduction de certaines prestations de conseil qui avaient été nécessaires à la conduite du chantier de l'Artillerie, mais elle est également le fruit d'une volonté de maîtriser, par exemple les achats de services ou encore les charges informatiques.

Malgré une progression qui reste significative de la masse salariale, les dépenses progressent en 2018 moins rapidement que les ressources – 4,3 % contre 4,5 % –, ce qui est un gage de soutenabilité du modèle économique de Sciences Po. Le résultat positif obtenu nous permet avant tout de financer des projets d'investissements. Ainsi, près de 20 millions d'euros ont pu être investis en 2018.

Frédéric Mion conclut en précisant que ces comptes 2018 lui semblent être avant tout le reflet d'une année où Sciences Po a été fidèle aux ambitions stratégiques que l'établissement avait tracées.

Il cède la parole à Arnaud Jullian, Secrétaire général de Sciences Po.

**Arnaud Jullian** indique que la surface financière est d'environ 200 millions d'euros en recettes et en dépenses, avec un résultat positif de 4,2 millions d'euros, conforme aux perspectives d'exécution et très légèrement supérieur au pluriannuel. La dynamique est légèrement plus forte en ressources - puisque les ressources progressent de 4,5 % - qu'en dépenses, ce qui atteste la soutenabilité du modèle.

Il souligne l'augmentation à la fois des droits versés par les usagers, du mécénat et des partenariats.

Arnaud Jullian rappelle ensuite que les fonds affectés sont des fonds, en recettes et en dépenses, qui sont contractuellement affectés - comme leur nom l'indique - à un usage spécifique. Que ces fonds affectés représentent 31,9 millions d'euros en ressources en 2018 et qu'il existe des transferts internes entre les fonds affectés et les fonds libres.

Concernant les **ressources**, Arnaud Jullian met l'accent sur la stabilité des subventions publiques. Les ressources propres progressent de 4,1 millions d'euros. Les produits financiers exceptionnels progressent également, ceci étant toutefois lié à un changement de modalités de comptabilisation des reprises de fonds dédiés.

Il souligne une augmentation des financements locaux sur projets, nationaux et européens et une augmentation très légère sur les fonds institutionnels privés d'entreprise.

Arnaud Jullian précise que l'augmentation des ressources propres est largement due au développement du chiffre d'affaires de la formation continue et à une augmentation des droits des usagers.

Pour la formation continue (ou *Executive Education*), l'augmentation du chiffre d'affaires, qui est désormais de 12,4 millions d'euros, est surtout liée à une amélioration des formations sur mesure. Des efforts de rationalisation ont été menés par l'*Executive Education*, notamment s'agissant des vacations d'enseignement. Dans ce contexte, la marge brute et la marge nette (qui atteint 1,9 million d'euros) ont fortement progressé.

L'augmentation des droits des usagers (2,95 millions d'euros d'augmentation des droits de scolarité entre 2017 et 2018) est surtout liée à l'augmentation des effectifs,

mais également à la révision des tarifs, pour 500 000 euros (la révision des tarifs était de 0,8 % pour 2017-2018 et de 1,1 % pour 2018-2019).

La diminution des ressources de financement sur programme d'investissement d'avenir provient de la fin de l'Idex, et la baisse des financements européens (de 5,3 M€ à 2,4 M€) est, pour sa part, liée à la fois au cycle de vie de ces projets, notamment à la fin de certaines bourses ERC, et à une évolution des modalités de comptabilisation de ces financements.

La taxe d'apprentissage est en augmentation, en raison de l'accroissement du nombre d'apprentis en 2018, mais Arnaud Jullian rappelle qu'il faut rester extrêmement vigilant sur ces recettes à partir de 2020 en raison de la réforme en cours de la formation en apprentissage.

Les mécénats d'entreprises et de particuliers progressent de 11,7 à 12,3 millions d'euros, avec un rééquilibrage entre financements émanant des entreprises et des particuliers. Une partie des recettes de mécénat sont fléchées spécifiquement sur l'Artillerie, 5,5 millions d'euros cette année, 10,45 millions d'euros en somme cumulée, l'ambition étant de lever un total de 20 millions d'euros à ce titre. La dynamique est tout à fait satisfaisante, avec un montant sécurisé à fin 2018 supérieur aux objectifs.

Pour ce qui a trait aux dépenses, Arnaud Jullian souligne plusieurs points :

- L'augmentation des dépenses de personnel (+ 3,7 % au total et + 5,1 % sur fonds libres)
- Une hausse des dépenses d'enseignement en lien avec l'augmentation du nombre d'élèves
- Une augmentation des bourses
- Une augmentation des dépenses de locaux, essentiellement liée à la fin d'une franchise sur une location.

Les dépenses de personnel atteignent un total de 44,8 % des dépenses de l'institution, et augmentent de 3,7 millions d'euros. Cette évolution est décomposée entre un effet relatif à la variation des effectifs de Sciences Po et un effet lié à l'évolution des rémunérations.

S'agissant des effectifs, Arnaud Jullian précise que les personnels administratifs ont augmenté de sept unités en 2018, et le personnel académique de trois, soit une augmentation de dix pour les effectifs moyens sur fonds libres en 2018. Ainsi, en 2018, l'effectif moyen total des salariés de la FNSP est de 994 « équivalents temps plein » (ETP) sur fonds libres et de 1 133 sur fonds libres et fonds affectés.

Pour ce qui est des rémunérations, leur impact est une hausse de 2 millions d'euros de la masse salariale en 2018. Pour les personnels administratifs, cette augmentation est liée à l'accord salarial de 2000, et pour les personnels académiques, à la revalorisation triennale.

En ce qui concerne les crédits relatifs aux bourses et à l'aide sociale, Sciences Po leur consacre désormais plus de 11 millions d'euros par an, et cela hors réforme des financements doctoraux qui a consisté à passer de bourses doctorales à des contrats doctoraux. A présent, 36 % des étudiants de Sciences Po bénéficient d'une aide de l'institution.

Les dépenses de fonctionnement sont en baisse, notamment grâce aux efforts de maîtrise des dépenses de fonctionnement mais aussi à la fin des prestations de services au titre de l'Artillerie.

Pour les immobilisations, l'enveloppe de 19,8 millions d'euros d'investissements se ventile entre 14,7 millions d'euros d'immobilisations en cours et 5 millions d'euros d'investissements immobilisés. Les immobilisations en cours concernent presque intégralement le projet Artillerie (13,2 millions d'euros) et, pour un peu plus d'1 million d'euros, la mise œuvre d'un nouveau système d'information comptable et financier au sein de l'établissement.

Pour les provisions et les charges financières, ces dernières augmentent de 4,2 millions d'euros en 2018. Ce sont les intérêts de l'ensemble des emprunts de Sciences Po, notamment ceux concernant l'acquisition de l'Hôtel de l'Artillerie (emprunt acquisition et emprunt travaux). L'augmentation des autres provisions est principalement liée à une « opération tiroir » qui va être menée pour mettre en conformité le site du 13, rue de l'Université.

**Olivier Duhamel** remercie Arnaud Jullian et ouvre la discussion.

**Louis Schweitzer** rappelle que le comité d'audit s'est réuni une semaine avant le conseil et qu'il avait constaté que ces résultats étaient bons.

**Lucie Kraepiel** se réjouit que 36 % des étudiants reçoivent une aide de Sciences Po, mais souhaite que cet effort soit accru et rappelle que Sciences Po coûte plus cher aux étudiants que l'université.

**Jérôme Eustache**, commissaire aux comptes, donne quelques points de repère sur sa mission, qui porte sur la certification des bilans, compte de résultat et annexes, ce qui forme les comptes annuels de la FNSP.

Il souligne que ces comptes sont établis en conformité avec les normes comptables spécifiques qui sont édictées pour les associations et les fondations. C'est la raison pour laquelle les termes employés ne sont pas ceux qu'on utiliserait lors d'une présentation des comptes dans des sociétés commerciales. Il est question de « fonds propres » et non de « capitaux propres », de « fonds dédiés », de « comptes emplois ressources », de « contribution volontaire en nature » pour désigner le bénévolat, les *pro bono*, tout le mécénat de compétences ou les dispositions à titre gratuit dont bénéficie Sciences Po.

Il rappelle que le cabinet Mazars est très attentif à la déclinaison des faits marquants dans l'annexe des comptes, des événements postérieurs à la clôture ainsi que des engagements hors bilan. Un point important puisque le modèle économique de Sciences Po est devenu, au fil du temps, de plus en plus hybride.

En conclusion, Jérôme Eustache certifie que les comptes de la FNSP sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers, et sincères, et donnent une image fidèle de l'ensemble des opérations de l'exercice écoulé.

**Olivier Duhamel** soumet les comptes 2018 aux votes.

➔ **La résolution est adoptée à l'unanimité moins deux abstentions.**

**V. POINT D'INFORMATION « DE L'UNIVERSITE SORBONNE PARIS CITE A L'ALLIANCE SORBONNE PARIS CITE »**

**Olivier Duhamel** rappelle que ce point est inscrit à l'ordre du jour à la demande d'Arthur Moinet et que c'est Amélie Antoine Audo, chargée de mission auprès de Frédéric Mion, déléguée générale Université Sorbonne Paris Cité et responsable du Réseau Recherche Europe USPC, qui va le présenter.

**Frédéric Mion** rappelle que ce conseil a eu à se prononcer il y a un peu plus d'un an sur la participation, ou plutôt la non-participation de Sciences Po au nouveau projet d'Idex porté par les universités Paris Descartes et Paris Diderot et par l'Institut de physique du globe de Paris, qui ont opté pour une fusion de ces trois structures, donnant lieu à la création de l'Université de Paris. Il s'agit donc aujourd'hui pour le conseil d'administration de la FNSP d'être informé de ce qui s'est passé depuis lors et, notamment, de la manière dont la communauté d'universités et d'établissements à laquelle Sciences Po appartient toujours, qui s'appelle « Université Sorbonne Paris Cité », qui englobe les trois établissements mentionnés précédemment, désormais regroupés en un seul, est en voie d'évolution institutionnelle. Il précise que c'est de cela qu'Amélie Antoine Audo va traiter.

**Amélie Antoine Audo** entame son propos en rappelant ce qu'est Sorbonne Paris Cité. Il s'agit d'une communauté d'universités et établissements (Comue). Un mode de regroupement qui s'est imposé en 2013 à la suite de la loi de l'enseignement supérieur et de la recherche qui a fixé ces regroupements territoriaux pour renforcer la cohésion territoriale d'une politique de formation et de recherche.

Sorbonne Paris Cité est composé de treize membres : quatre universités (Sorbonne Nouvelle, Paris Descartes, Paris Diderot et Paris 13), quatre grands établissements (l'École des hautes études en santé publique – EHESP - ; l'Institut national des langues et civilisations orientales – INALCO -, l'Institut de physique du globe de Paris et Sciences Po), auxquels se sont associés cinq organismes de recherche (le CNRS, l'INSERM, l'INRIA, l'IRD et l'INED). Plus récemment (en 2017) la Fondation Maison des sciences de l'homme (FMSH) et l'ENSA (une école d'architecture) ont rejoint le dispositif.

Ce regroupement omni-disciplinaire constitue le premier pôle français dans le domaine de la santé et des sciences de la terre et l'un des premiers pôles dans le domaine des sciences expérimentales et des mathématiques.

Amélie Antoine Audo poursuit en apportant des éléments de contexte. Elle rappelle que le premier Idex d'USPC a été interrompu en 2016. Le nouveau, auquel Sciences Po n'est qu'associé - au titre d'un « partenariat privilégié » -, a conduit à la fusion de

l'Université Paris Diderot et Paris Descartes avec l'intégration de l'IPGP. L'université issue de cette fusion, créée en mars 2019, s'appelle l'Université de Paris. Le budget lié à cet Idex, repose sur une dotation non consommable de 11,5 millions d'euros par an.

La labellisation Idex a aujourd'hui une forte reconnaissance en France (et, de plus en plus, à l'international), ce qui permet, bien sûr à l'université cible, mais aussi à ses partenaires privilégiés, de bénéficier de cette reconnaissance d'excellence. Le partenariat privilégié permet aussi à l'ensemble des partenaires de bénéficier des crédits de l'Idex notamment par le biais d'un certain nombre d'appels à projets publiés dans ce cadre.

Ainsi, le labex LIEPP va bénéficier de financement Idex et va développer de nouveaux axes de recherche, notamment sur les thématiques de la santé, du numérique, de l'éducation et de l'environnement. Un centre des politiques de la terre, piloté conjointement par Sciences Po et l'Université de Paris, vient de voir le jour. Un nouveau *Bachelor of Arts and Sciences* va être mis en œuvre avec l'Université de Paris, là encore avec un financement Idex.

Pour ce qui concerne la Comue, Amélie Antoine Audo précise qu'une ordonnance de décembre 2018, permet d'expérimenter de nouveaux modèles de fonctionnement plus agile et plus flexible de ces regroupements. Pour ce faire, il faut mettre en place une « convention de coordination territoriale ». Ce nouveau mode d'organisation permet de développer une politique de site qui n'est pas intégrative mais collaborative. Cette convention sera approuvée par arrêté ministériel. Elle sera le support du contrat de site 2019-2023, qui est en cours d'élaboration avec le ministère.

**Olivier Duhamel** remercie Amélie Antoine Audo pour sa présentation. Il se réjouit de constater qu'en dépit de la décision lourde de conséquences et importante de ne pas être dans l'Université de Paris, Sciences Po ne s'est néanmoins pas coupé de travaux en commun, de projets, de créations, de crédits, etc.

**Frédéric Mion** remercie lui aussi chaleureusement Mme Antoine Audo pour sa présentation, et ajoute que la loi fait obligation à Sciences Po d'appartenir à un regroupement territorial. Ce regroupement prenait la forme d'une Comue, qui était une structure lourde, avec conseil d'administration, conseil des membres, conseil académique, beaucoup d'élus mobilisés. La nouvelle configuration sera une structure beaucoup plus souple et légère qui prendra la forme d'une convention entre la totalité des membres. Sciences Po attache une importance particulière, dans ce contexte, à sa relation de travail avec l'Université de Paris, aussi bien sur les sujets de formation que de recherche. Cette relation prendra sans doute la forme d'une convention dédiée sur les différents sujets mentionnés par Amélie Antoine Audo : le *Bachelor of Arts and Sciences*, le Centre des politiques de la terre, le devenir du labex LIEPP, etc.

**Jeanne Lazarus** s'interroge sur la place de Sciences Po dans la gouvernance de cette nouvelle organisation. Sciences Po n'étant pas dans l'Idex, sera-t-elle pas en mesure de piloter les financements ? N'est-ce pas une situation un peu comparable à celle de la Grande-Bretagne dans le Brexit, c'est-à-dire être un peu dépendant d'une organisation sans être aux manettes ? Dans quelle mesure Sciences Po pourra, par



exemple, participer aux évaluations de projets ou aux décisions de fléchage des financements ?

Elle conclut en relevant un point de détail, dans la note associée à la présentation d'Amélie Antoine Audo, il y avait le terme « enjeux sociétaux », ce qui, pour les sociologues, est toujours un motif d'irritation.

**Louis Schweitzer** se félicite de la solution qui est proposée. Elle lui semble, à tous égards, supérieure au système de gouvernance collective de la Comue, qui ajoutait un étage de lourdeur, sans efficacité.

A ce propos, il souhaite savoir s'il y aura différents types de partenariats avec l'Université de Paris.

**Michel Pébereau** partage le point de vue de Louis Schweitzer. Il souhaite savoir si ces partenariats seront exclusifs d'autres partenariats avec des établissements universitaires extérieurs à la Comue.

**Arthur Moinet** souhaite revenir sur le nouveau projet de convention présenté dans les documents adressés au Conseil d'administration de la FNSP. Dans ce nouveau projet de convention il n'y aura plus de représentation de la communauté des enseignants et de la communauté étudiante. N'est-ce pas un problème pour envisager de futures coopérations ? En outre, il aimerait avoir quelques précisions à propos du nouveau projet de *Bachelor of Arts and Sciences*, sur le nombre d'étudiants qui pourront être concernés et les thèmes précis qui seront traités dans ce nouveau parcours.

En réponse à la question de Michel Pébereau, **Amélie Antoine Audo** indique que le partenariat avec l'Université de Paris n'est pas exclusif d'autres partenariats. A la question de Louis Schweitzer, elle répond qu'il y a deux types de convention. Une, de coordination territoriale, signée avec l'ensemble des partenaires du site, qui est le devenir de la communauté d'universités et d'établissements Sorbonne Paris Cité. La seconde, qui est en cours de discussion, consisterait à établir un partenariat encore plus privilégié entre l'Université de Paris et Sciences Po.

Au sujet de la gouvernance, elle précise que Sciences Po est bien « dans l'Idex » de façon certes distincte de l'Université de Paris, qui est au cœur du projet, mais Sciences Po est bien, à part entière, membre de l'Idex, et reconnue comme tel. Cela signifie que Sciences Po est tout à fait impliquée dans la gouvernance de l'Idex. Chacune des propositions, chacun des appels à projets est discuté dans ce cadre, après avoir été discuté par les comités, les vice-présidents de la recherche, de la formation, de la vie étudiante, si bien que l'ensemble de l'Institution est amené à participer à l'élaboration de ces appels à projets et de la mobilisation des crédits de l'Idex.

Concernant la représentation des étudiants, Amélie Antoine Audo indique que cette question a été abordée lors du dernier conseil d'administration de l'USPC avec la volonté très partagée de trouver des espaces de dialogue avec les communautés enseignantes et étudiantes. Une proposition a été faite et introduite dans le projet de convention qui a été transmis aux membres de ce conseil qui précise que des comités

vont être constitués autour des projets qui vont émerger. Ces comités associeront systématiquement des enseignants-chercheurs et des étudiants.

**Frédéric Mion**, en réponse à la question de Jeanne Lazarus, ajoute que Sciences Po est juridiquement partie prenante à l'Idex et appartient aux organes de l'Idex. Il rappelle cependant que les moyens de l'Idex sont fléchés en fonction des termes du projet qui a été avalisé par le jury international. La convention attributive de la subvention Idex précise de manière assez explicite les postes sur lesquels les sommes de l'Idex peuvent être allouées.

Par exemple, il est tout à fait clair que les seules ressources humaines qui pourront être financées sur ressources Idex sont celles qui sont directement rattachées à l'Université de Paris, c'est-à-dire à ces trois composantes issues de Descartes, Diderot et de l'IPGP. Ainsi, même si Sciences Po est présent dans les organes où il est délibéré des sommes qui seront dépensées, la manière de dépenser est en fait déjà très cadrée par le projet même de l'Idex.

Pour répondre à Arthur Moinet qui s'interrogeait sur le *Bachelor of Arts and Sciences*, Frédéric Mion rappelle qu'une présentation du projet a été faite, à titre d'information, devant le Conseil de l'Institut et le Conseil scientifique. Il sera à nouveau présenté devant le Conseil de l'Institut, pour le discuter d'abord et, il l'espère, pour l'avaliser ensuite, quand il sera pleinement abouti. Pour l'heure, Sciences Po est dans une phase de discussions avec l'Université de Paris et, à ce stade, n'est pas en mesure de répondre aux questions d'Arthur Moinet de manière aussi précise qu'il pourrait le souhaiter, mais ces questions seront dûment traitées le moment venu par les instances et, plus spécifiquement, par le Conseil de l'Institut, auquel il appartient de voter sur les nouvelles formations créées à Sciences Po.

#### **IV. ACCEPTATION DU BONI DE LIQUIDATION DE LA FONDATION POUR L'ENTREPRISE AFRICAINE**

**Olivier Duhamel** donne la parole à Nicole Bryant, directrice du service de la formation continue de Sciences Po (*Sciences Po Executive education*).

**Nicole Bryant** précise que la « Fondation pour les entreprises africaines » a été créée en 1999 sur les fonds propres de Pierre et Annie Moussa. Cette fondation a décidé de céder son actif et souhaite trouver un partenaire afin de poursuivre la mission du développement des entrepreneurs en Afrique. Elle s'est tournée vers Sciences Po, et en particulier, l'*Executive Education*.

L'idée serait d'utiliser cet actif pour créer un projet de formation continue à destination des entrepreneurs en Afrique se déroulant sur le continent africain, dans plusieurs pays, pendant plusieurs années. La dévolution serait de 700 000 €.

**Olivier Duhamel** soumet la résolution aux votes.

➡ **La résolution est adoptée à l'unanimité.**

## **VI. APPROBATION DE LA CONVENTION REGLEMENTEE CONCLUE ENTRE LA FONDATION NATIONALE DES SCIENCES POLITIQUES ET SCIENCES PO SERVICES**

**Olivier Duhamel** donne la parole à Arnaud Jullian.

**Arnaud Jullian** rappelle que Sciences Po Services est une société par actions simplifiées qui exerce des activités de valorisation immobilière et de prestations de conseil. À ce titre, Sciences Po Services bénéficie du support des équipes techniques administratives de la FNSP.

Afin d'organiser les relations entre la FNSP et Sciences Po Services, il est proposé d'établir une convention qui décrit les prestations qui sont réalisées par l'une pour l'autre (mise à disposition de locaux, gestion des facturations dans le nouveau système de gestion comptable et financier de Sciences Po, etc.), et que ces prestations soient rémunérées.

Cette rémunération prendrait la forme d'un forfait semestriel de 2 000 €, complété par une rémunération au titre de la valorisation, c'est-à-dire un pourcentage (85%) sur les prestations qui sont facturées par Sciences Po Services.

**Biljana Jankovic** demande qui va remplacer Pierre-Yves Suard à la présidence de Sciences Po Services.

**Arnaud Jullian** précise que c'est Léonard Gourinat, Directeur des affaires juridiques de Sciences Po qui a été désigné mandataire.

Il soumet également au conseil d'administration une très légère modification rédactionnelle au projet de résolution numéro 3 ; au paragraphe « Décide, en un article unique », il est actuellement écrit : « *D'approuver les conditions d'exécution de la convention d'assistance technique et financière au sens de l'article L. 223-19 du Code de commerce conclue pour l'exercice comptable 2018 entre la FNSP et [...] Sciences Po Services.* ». Il est proposé de retirer la mention « *au sens de l'article L. 223-19 du Code de commerce* », mention qui aboutirait à devoir présenter un rapport aux organes de gouvernance sur l'ensemble des conventions réglementées alors que cette obligation et l'article en question ne concernent pas les fondations comme la FNSP.

**Olivier Duhamel** soumet la résolution aux votes.

➔ *La résolution telle que modifiée en séance est adoptée à l'unanimité.*

## **VII. POINT D'INFORMATION « SCIENCES PO ET LA SUPPRESSION DE L'ENA »**

**Olivier Duhamel** donne la parole à Frédéric Mion.

**Frédéric Mion** précise qu'il est apparu, à Olivier Duhamel et à lui-même, que les annonces récentes du Président de la République, relatives à la haute fonction publique, pouvaient utilement faire l'objet d'un débat au sein de ce conseil. Lors de sa conférence de presse du 27 avril, dans la partie initiale de son intervention, le Président a insisté sur la nécessité de diversifier davantage le personnel de la haute fonction publique et donc d'intervenir sur les modalités de son recrutement, sur les modalités de sa formation, ainsi que sur les évolutions de carrière, avec ce qu'il a appelé la « *suppression des grands corps* ».

Dans le courant de ses échanges avec les journalistes, il a été amené à évoquer la suppression de l'ENA, en disant qu'il fallait, de son point de vue, « si je résume à peu près ce que j'en ai lu », opter pour des solutions radicales afin de parvenir à un vrai changement.

Il a annoncé de la même manière, au cours de cette conférence de presse, qu'il entendait confier à une commission conduite par Frédéric Thiriez le soin de réfléchir à cette réforme.

Frédéric Mion indique que ses équipes et lui ont pu échanger depuis lors avec les différents cabinets ministériels concernés et avec Frédéric Thiriez lui-même. Il rappelle que Frédéric Thiriez est un ancien membre du Conseil d'État, aujourd'hui avocat au Conseil d'État et à la Cour de cassation.

Frédéric Thiriez a déjà pu préciser un petit peu les contours de sa mission, en exposant d'une part le fait qu'il n'y aurait pas à proprement parler de commission constituée autour de lui, mais simplement que deux rapporteurs lui seraient adjoints.

Il a également précisé qu'il ne s'agissait pas tant de supprimer l'ENA que d'imaginer une nouvelle école du service public appelée – en tout cas si ses propositions étaient suivies d'effet – à regrouper un certain nombre d'écoles de service public actuelles.

À ce stade, ce n'est donc pas tant une suppression qui est à l'étude qu'une reconfiguration générale du paysage des écoles, avec sans doute une redéfinition, aussi, des modalités d'entrée dans cette nouvelle école de service public, quel qu'en soit le format – référence a été faite de manière assez explicite à des dispositifs de discrimination positive qui s'inspireraient de ce qui a pu être fait à Sciences Po au moment de la mise en place des conventions éducation prioritaire.

La mission de Frédéric Thiriez doit durer six mois et en principe déboucher sur des propositions à la fin de l'automne prochain.

Dans cette phase, qui est caractérisée par une grande incertitude, Frédéric Mion propose néanmoins que ce conseil entame déjà un premier débat sur un certain nombre de questions qui sont d'ores et déjà posées.

Frédéric Mion souligne qu'à moyen terme, les annonces du Président de la République ouvrent, pour Sciences Po, une série de questions et mettent l'accent sur certains enjeux.

Un premier point tient au fait que l'ENA reste aujourd'hui l'un des débouchés les plus prestigieux pour les étudiants de Sciences Po et constitue de la sorte pour Sciences Po un moteur d'attractivité. Certains étudiants viennent à Science Po parce qu'ils entendent préparer les concours administratifs, notamment celui de l'École nationale d'administration. La mise en question de cette école et, plus largement, des modes de

recrutement des hauts fonctionnaires en France, est donc aussi une question pour Sciences Po.

Le premier enjeu pour Sciences Po est d'intervenir de manière proactive dans ce débat, en affirmant sa position et sa place de leader dans le prochain paysage de la formation des fonctionnaires, c'est-à-dire ne pas chercher à esquiver son rôle, ne pas abdiquer sa position et une part de sa vocation. Sciences Po a sur le sujet un certain nombre de choses à avancer pour démontrer que cet établissement a, en quelque sorte par anticipation, pris en compte certaines des remarques ou critiques qui ont pu être faites par le Président de la République.

Ainsi, le Président de la République évoquait le souhait que la formation des décideurs publics soit davantage articulée avec et étayée par des travaux de recherche. Sciences Po est une université dans laquelle est promue une recherche d'excellence sur les questions de politique publique et un lieu où l'on s'attache à répondre aux dérives de ce que l'on pourrait appeler une forme de technocratie.

Le Président de la République a évoqué la nécessité d'expériences internationales et d'expériences de terrain pour les futurs responsables publics.

Frédéric Mion rappelle que l'ensemble du projet de l'École d'affaires publiques de Sciences Po, au-delà de la préparation aux concours, a été précisément bâti sur la triple ambition de l'enracinement universitaire, des expériences de terrain et de l'ouverture internationale.

La formation qui est proposée au sein de cette école est ouverte, internationalisée, elle articule l'apport d'académiques et celui des praticiens, les mises en situation extrêmement variées, avec le *policy lab*, l'incubateur des politiques publiques, les études de cas, les projets collectifs, etc.

(Départ de Laurence Parisot.)

Frédéric Mion ajoute que si l'on s'extrait de la seule question de l'École d'affaires publiques, en amont, le premier cycle de Sciences Po - le Collège universitaire - a lui-même été entièrement repensé dans le cadre de ce qu'il a été convenu d'appeler « l'acte II », avec, là aussi, des expériences riches, des expériences de terrain, à l'image du « parcours civique » de trois années, désormais obligatoire pour tous les étudiants du Collège universitaire et qui donnera lieu à une épreuve finale au terme du *Bachelor*, baptisée le « grand écrit ».

Ce Collège universitaire, organisé autour de sept campus dont six en région, offre l'exemple d'une belle articulation des échelles territoriales entre le local, les villes dans lesquelles nos campus sont installés et les collectivités qui les accueillent d'une part, et l'international, puisque ces campus sont ceux qui accueillent la plus grande proportion d'élèves internationaux du Collège universitaire.

Au-delà de ce qui est proposé au Collège et au sein de l'École d'affaires publiques, toutes les écoles Sciences Po, d'une manière ou d'une autre, contribuent, pour celles et ceux de leurs étudiants qui se destinaient à la fonction publique, à répondre aux enjeux qui seront les leurs lors qu'ils accéderont à ces fonctions. C'est toute la formation de Sciences Po, y compris au niveau doctoral, qui s'affirme dans un ancrage universitaire et dans la pratique au service de l'intérêt général.

Frédéric Mion souligne que la deuxième grande question qui est posée, à moyen terme, est celle des voies de recrutement, c'est-à-dire de la diversification des recrutements de la haute fonction publique. A ce propos, l'exemple des conventions

éducation prioritaire a déjà été cité comme l'un de ceux qui peuvent inspirer les travaux à venir sur la haute fonction publique. Il croit que Sciences Po doit revendiquer avec force les apports de cette expérience, longue de vingt ans maintenant.

Frédéric Mion souligne d'ailleurs que ce dernier point rend d'autant plus importante et intéressante la réflexion qui est engagée sur la réforme des admissions à Sciences Po, qui doit constituer, en quelque sorte, là aussi, une seconde étape ou un acte II de la politique de discrimination positive de l'établissement, pour aller plus loin dans l'effort consistant à faire entrer à Sciences Po des étudiants issus de milieux sociaux modestes, qui y trouveraient beaucoup plus difficilement leur place si la procédure unique de recrutement qui prévalait il y a vingt ans dans cet établissement avait été maintenue. Là encore, Sciences Po, sans s'ériger en parangon, a sans doute une voix à porter dans le débat sur la question de la diversification des recrutements de la haute fonction publique.

Mais, à court terme, Frédéric Mion rappelle que des questions peut-être plus urgentes se posent. La première est un devoir d'accompagnement des étudiants de Sciences Po qui sont déjà engagés dans la préparation aux concours comme de ceux qui songent à s'y inscrire. Tous sont confrontés à un moment d'incertitude qui pèse plus lourd sur eux que sur Sciences Po, dès lors que c'est leur avenir très immédiat qui est en cause. Il n'y a pas lieu d'être inquiet pour ceux qui vont passer le concours en septembre prochain, parce qu'il n'y a nul doute que l'ENA existera encore l'année qui vient et l'année suivante. C'est pour ceux qui réfléchissent à leur parcours de Master que les questions les plus importantes se posent peut-être aujourd'hui. Sciences Po doit donc, en la matière, dès qu'il sera possible de mobiliser des informations précises, être en mesure de les partager avec tous ces étudiants.

Pour conclure, Frédéric Mion identifie au moins deux risques auxquels Sciences Po doit se préparer à faire face.

Le premier est l'émergence d'une concurrence externe nouvelle sur la préparation aux métiers de la haute fonction publique, là où Sciences Po jouissait jusqu'ici non pas d'un monopole, mais en tout cas d'une position clé sur la voie externe de ces grandes écoles de service public.

Deuxième risque, très lié au premier, celui d'un affaïssement de l'attractivité, au sein de Sciences Po, de l'École d'affaires publiques, voire, plus largement, de l'ensemble de l'institution.

Dans l'immédiat, Frédéric Mion annonce qu'il a demandé au responsable de la préparation aux concours de l'École d'affaires publiques, Baptiste Ledan, de mener, à l'intérieur de Sciences Po, une mission transversale pour donner un panorama exhaustif de la façon dont se préparent aujourd'hui l'ensemble de celles et de ceux qui sont candidats à des concours administratifs, non seulement à l'École d'affaires publiques, mais aussi en dehors, notamment à l'École de droit pour ce qui concerne l'École nationale de la magistrature (ENM) et les concours de l'École supérieure de police (ENSP) et de l'École des officiers de la gendarmerie nationale (EOGN). Baptiste Ledan sera également la courroie de transmission de Sciences Po avec Frédéric Thiriez et ses rapporteurs.

**Olivier Duhamel** remercie Frédéric Mion et ouvre la discussion.

**Louis Schweitzer** fait part d'une forme de perplexité vis-à-vis de la décision du Président de la République et des premières orientations annoncées par Frédéric Thiriez.

Néanmoins son intervention porte sur deux points.

Le premier est lié à la lecture récente des *Mémoires* de Michel Debré. Celui-ci y mentionnait son regret de l'échec du « Centre des hautes études administratives » qui était un système de formation continue de hauts fonctionnaires. Louis Schweitzer souligne que la question de la formation permanente des hauts fonctionnaires est un point essentiel qui mérite d'être remis sur le métier et que Sciences Po peut y apporter une contribution utile.

Le second porte sur les mérites comparés du management public et du management privé. Louis Schweitzer plaide pour une formation des futurs fonctionnaires qui mélange public et privé, c'est-à-dire qui ne s'en tienne pas à une formation strictement publique.

**Arthur Moinet** s'exprime tout d'abord en tant qu'étudiant de première année de master politiques publiques de l'École d'affaires publiques. Il met l'accent sur l'incertitude dans laquelle ses camarades et lui se trouvent. Il mentionne la réunion d'information organisée à ce sujet le 20 mai par l'École d'affaires publiques et souhaiterait que Frédéric Thiriez y soit présent.

Ensuite, en écho aux critiques récurrentes du manque de diversité sociale du recrutement de l'ENA et d'autres grandes écoles, il reconnaît que Sciences Po peut apporter son expérience dans l'ouverture sociale. Toutefois, il note que la diversité sociale dans le master politiques publiques et dans la « prépa concours » est moins forte qu'au Collège universitaire ou que dans d'autres masters. Il souhaiterait d'ailleurs avoir un retour sur les conséquences - dans ce domaine - de la réouverture de la prépa concours aux étudiants externes de Sciences Po.

**Pascal Lamy** souligne que Sciences Po gère aujourd'hui une offre de formation qui correspond bien à la demande telle qu'elle s'est exprimée jusqu'à présent. Si la demande change, la nécessité sera donc d'ajuster cette offre afin qu'elle demeure la meilleure.

Il convient donc, selon lui, de savoir comment d'autres établissements qui préparent à ces concours réagissent à cette nouvelle donne.

*(Départ de Jérôme Eustache)*

Enfin, **Pascal Lamy** suggère au Président du Conseil d'administration de la FNSP d'envisager la constitution d'un petit groupe de travail sur tous ces sujets qui pourrait apporter un soutien à la mission confiée par Frédéric Mion à Baptiste Ledan.

*(Départ d'Ali Zerouati.)*

**Michel Pébereau** approuve les remarques faites par Louis Schweitzer à propos des insuffisances de la formation de la haute fonction publique en matière de management.

Une seconde question mérite, à ses yeux, d'être prise en considération, celle du travail en équipe.

(Départ de Pascal Lamy.)

**Jeanne Lazarus** approuve la suggestion de Pascal Lamy de constituer un groupe de travail auquel le Conseil de l'Institut devrait également être associé. Elle souhaite, en outre, qu'une première discussion, comparable à celle qui a lieu devant le Conseil d'administration, puisse avoir lieu au sein du Conseil de l'Institut.

Il lui semble qu'il y a vraiment deux points potentiellement très différents. Le premier, serait l'adaptation de la préparation au concours préparant à l'admission au sein de cette nouvelle école de formation des hauts fonctionnaires. L'autre, serait d'imaginer qu'il n'y ait pas de nouvelle école, mais plutôt des préparations à des fonctions, donc qu'il n'y ait plus cet intermédiaire entre la fin des études et l'entrée dans la fonction publique.

C'est sur ce dernier point que Sciences Po pourrait, selon-t-elle, réfléchir aussi au message à faire passer à Frédéric Thiriez sur ses souhaits en la matière. Proposer, plutôt que s'adapter.

**Thierry Mayer** ajoute qu'il serait opportun d'avoir quelques éléments pour apprécier le poids et l'importance de l'image de Sciences Po comme préparation quasi-monopolistique à l'ENA.

Est-ce bien l'enjeu stratégique de l'école pour les quinze ou vingt prochaines années ? L'orientation stratégique de Sciences Po au cours de quinze dernières années n'a-t-elle pas été, précisément, d'aller bien au-delà de ce type de considération ?

**Frédéric Mion** remercie les membres du conseil, pour leurs interventions très éclairantes qui vont aider Sciences Po à structurer sa réflexion dans les temps qui viennent.

Sans répondre point par point à chacune des interventions, il souhaite faire quelques remarques en complément de ce qu'il a pu déjà dire.

D'abord, comme Louis Schweitzer (et Michel Debré), il considère que le grand échec du système de formation de la haute fonction publique français depuis plus de cinquante ans maintenant (près de soixante-dix ans, en fait), est la question de la formation continue des personnels administratifs et le défaut d'étapes reconnues dans le parcours des fonctionnaires qui feraient l'objet de formations complémentaires.

C'est l'une des questions sur lesquelles Sciences Po s'est penchée depuis quelques années déjà, sans pouvoir beaucoup avancer, notamment parce que l'ENA jouit d'une forme de monopole sur la question. Il y a là un champ d'opportunités à explorer pour Sciences Po.

Ce sera plus vrai encore si, comme le chef d'État le souhaite, l'accès aux grands corps n'est plus possible aussitôt après la fin de la formation initiale des hauts fonctionnaires et qu'il devient la conséquence d'autres étapes du parcours donnant lieu à validation.

Sur les contenus des formations, il approuve les remarques de Michel Pébereau et de Louis Schweitzer qui ont souligné l'importance de former les étudiants de Sciences Po aux questions de management – sans dissocier, de manière arbitraire et parfois contestable, management public et management privé. Il indique que beaucoup de



choses ont déjà été faites – au sein de l'École d'affaires publiques notamment – sur ce sujet. Cette école a aussi beaucoup apporté en matière de travaux collectifs. Il rejoint en effet le sentiment de Michel Pébereau qu'il faut aller plus loin dans l'apprentissage du travail en équipe, qui reste une des dimensions importantes sur lesquelles, peut-être, notre haute fonction publique reste déficiente.

En réponse à la question posée par Arthur Moinet, Frédéric Mion insiste, comme lui, sur la nécessité impérieuse de tenir la communauté étudiante de Sciences Po informée, autant qu'il est possible, au fil de l'avancement du dossier.

Il assure que Sciences Po partagera avec les étudiants tous les éléments d'information qui seront en sa possession. A ce stade, il rappelle qu'il n'est pas alarmé pour ceux qui passeront les concours cette année et l'année prochaine, voire celle qui suivra.

Pour ce qui concerne la diversité sociale à l'École d'affaires publiques et en préparation aux concours, il confirme que c'est un point d'attention qu'il a déjà signalé à Frédéric Thiriez. Ainsi, les étudiants issus des Conventions éducation prioritaire sont moins nombreux à se diriger vers les formations aux affaires publiques et vers les concours administratifs que vers les autres types de formation de Sciences Po.

Ce constat renvoie, sans doute, aux modalités de recrutement dans la haute fonction publique : la perspective d'avoir à affronter le concours après leur long parcours d'études à Sciences Po peut être dissuasive et recrée des formes d'autocensure pour les diplômés issus des CEP.

Frédéric Mion estime que, si le gouvernement veut se donner les moyens de diversifier réellement le recrutement de la haute fonction publique, il va devoir remettre en cause les modalités des concours actuels.

Par ailleurs, il a bien entendu l'appel qui a été fait à Olivier Duhamel l'invitant à constituer un groupe de travail sur ces sujets et serait très heureux de pouvoir s'appuyer sur ce groupe de travail pour avancer dans ses réflexions. Au demeurant, avec l'autorisation de Jeanne Lazarus, il souhaiterait inscrire un point sur les conséquences pour Sciences Po de la suppression de l'ENA à l'ordre du jour prochain Conseil de l'Institut afin d'avoir un débat de cette nature entre les membres de ce conseil.

En ce qui concerne la question des scénarios de la concurrence, Frédéric Mion rappelle que, bien entendu, Sciences Po a maintes fois fait la preuve de sa capacité à s'adapter à des situations mouvantes, à réagir vite face à un état de fait qui la contraignait, à revoir ses modalités d'organisation et de formation. Mais, à présent, sur ce sujet, comme cela a été dit précédemment, la question est moins de suivre et de s'adapter au mouvement que de proposer des solutions fondées sur l'expérience que Sciences Po a déployé depuis plusieurs années, notamment au sein de l'École d'affaires publiques.

Enfin, en réponse à la remarque de Thierry Mayer, Frédéric Mion reconnaît qu'il a parfaitement raison de rappeler que celles et ceux qui vont sortir de Sciences Po pour rentrer dans la haute administration sont une toute petite fraction de la cohorte des diplômés. 2 300 à 2 400 étudiants sortent diplômés de Sciences Po chaque année, une centaine d'entre eux réussissent les concours administratifs de la catégorie A. C'est donc une toute petite minorité.

Mais ce qui est en cause, c'est l'importance du « produit d'appel » que constitue la préparation aux concours et de la position de Sciences Po sur ce terrain. Il ne s'agit

bien entendu pas de repositionner Sciences Po comme étant un établissement qui prépare exclusivement au service public (ce qu'il n'a jamais été vraiment d'ailleurs et qu'il n'est certainement plus depuis au moins vingt ans), mais il convient de ne pas négliger les effets que pourraient avoir sur son attractivité le fait que ce pan là de son offre de formation soit remis en cause. Voilà la raison pour laquelle, lui semble-t-il, cette question est particulièrement importante en termes de positionnement concurrentiel.

**Laurence Bertrand Dorléac** suggère que les étudiants soient associés à cette discussion. Il faudrait imaginer avec eux une enquête sur leurs attentes dans ce domaine. Il s'agirait de savoir ce qu'est l'ENA pour eux, pourquoi ils veulent y entrer ; pour ceux qui l'ont fait, quels sont les éléments positifs, négatifs, etc.

**Frédéric Mion** répond que c'est une très bonne suggestion et que c'est une question à ajouter à celles que Baptiste Ledan devra traiter.

#### **VIII POINT D'ACTUALITE SUR LES TRAVAUX DE RENOVATION DE L'HOTEL DE L'ARTILLERIE**

**Olivier Duhamel** donne la parole à Frédéric Mion.

**Frédéric Mion** indique que quelques mots suffiront pour informer les membres de ce conseil du fait que les travaux de l'Artillerie ont commencé le 4 mars dernier. C'est la raison pour laquelle celles et ceux qui travaillent dans le bâtiment du 13, rue de l'Université ont entendu ces dernières semaines le bruit de marteaux-piqueurs, de pelleteuses et autres grosses machines de chantier.

Les travaux avancent vite. La démolition du bâtiment 5 a été réalisée en quelques jours. Celles et ceux qui se rendent sur le chantier aujourd'hui peuvent constater que de grandes excavations ont été réalisées dans les trois cours.

L'une des conséquences immédiates du début effectif des travaux a été que Sciences Po a pu fixer, le 24 avril dernier, le taux de l'emprunt afférant au financement desdits travaux à 2,09 %. C'est un taux historiquement bas, dont il faut se réjouir, puisqu'il est notablement inférieur au taux retenu dans les hypothèses de construction du modèle économique pour réaliser ce projet de l'Artillerie.

*La séance est levée à 16 heures 59.*